

SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
ET DE LA SECURITE CIVILE

Division de la Sécurité Civile

N° 401 / MIS-SG-DAPSC-DSC

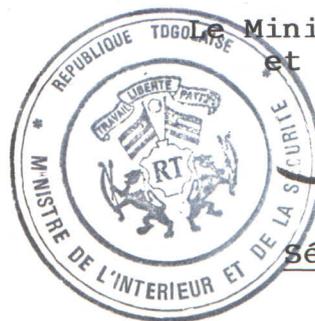
RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION
(à faire insérer obligatoirement au Journal
Officiel de la République Togolaise dans un délai
d'un mois à compter de la date de signature)

TITRE DE L'ASSOCIATION : "APPUI AU DEVELOPPEMENT ET A LA SANTE
COMMUNAUTAIRE" (A.DE.S.CO.)

SIEGE : SOKODE - TOGO

- BUTS :
- Recenser les problèmes des communautés et des jeunes diplômés sans emploi ;
 - Sensibiliser les membres de l'association sur la portée sociale des problèmes des communautés en générale, des femmes et des enfants en particulier ;
 - Organiser la masse communautaire pour qu'elle prenne conscience de son importance dans le développement socio-sanitaire de son milieu voire de la nation entière.

Lomé, le 23 AVR. 1997



Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité,

Séyi MEMENE